Augan Actu' Juillet 2023

Chères auganaises, chers auganais,

Ce magazine Augan Actu a pour intention de vous informer synthétiquement en ce milieu d'année 2023. Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur tel ou tel sujet, n'hésitez pas à passer en mairie ou me solliciter pour un rendez-vous afin d'en discuter.

Nous voici déjà rentrés dans la période estivale, espérons qu'elle ne soit pas aussi caniculaire que l'année dernière et que la crise climatique vers laquelle nous avançons nous laisse un peu de répit.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été.

Guénael LAUNAY

Extraits des conseils municipaux

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/01/2023

FINANCES

4. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023 : VESTIAIRE ET STADE MUNICIPAL : RENOVATION / EXTENSION / AUTONOMIE ENERGETIQUE

L'état des infrastructures du stade municipal d'Augan nécessite une rénovation et une extension afin de répondre aux besoins du club de football de l'ACA (Association Campénéac – Augan) et d'être dans les normes des nouvelles exigences d'accueil des équipes de football.

La municipalité souhaite profiter du projet de rénovation/extension, pour réfléchir et investir dans l'isolation thermique et tendre vers l'autonomie énergétique du bâtiment, du site, de l'activité associative et sportive.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

→ D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel qu'il est présenté

→ D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2023

→ D'AUTORISER le Maire à demander d'autres subventions dont la commune pourrait prétendre (Conseil Départemental, Région…) pour la réalisation du projet exposé

→ D'AUTORISER Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

5. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023 : AMENAGEMENT DES LOCAUX DU SERVICE TECHNIQUE

Au regard du Plan Pluriannuel d'investissement travaillé en réunion politique et du calendrier de demande de subvention qui en découle, sachant qu'il est souhaité que les travaux commencent au printemps 2023, il est pertinent de demander la subvention secondaire au titre de l'année 2023 pour le projet « Aménagement des services techniques ».

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

DEPENSES :
Acquisition Foncière 80 400 € HT + Travaux 50 000 € HT
= TOTAL Dépenses 130 400 € HT

RESSOURCES :
Subvention DETR 45 640 € + Subvention PST Département 45 640 € = TOTAL subventions 91 280 €

TOTAL autofinancement 39 120 €

Le conseil municipal avec 1 voix contre, 3 abstentions, 13 voix pour :

→ APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'il est présenté et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2023

7. DEMENAGEMENT OU AGRANDISSEMENT DES LOCAUX DU SERVICE TECHNIQUE

Monsieur Le Maire rappelle le travail du Comité de pilotage « Local technique communal ».

Les éléments comparatifs des coûts de travaux sur les trois options sont les suivants :

- Le local technique reste tel qu'il est, pas de travaux d'amélioration engagés
- Le local technique actuel est agrandi à l'arrière par une extension de 75m2 + aménagement des bureaux/salle de pause/sanitaires : coût 50 000 euros – pour 275 m2 au final
- Le local technique est transféré rue de la métairie, avec extension de 25m2 + aménagement des bureaux/salle de pause/sanitaires : coût 40 000 euros – pour 275 m2 au final

La commune a reçu une notification de subvention du département de 42 000 euros, sur un investissement de 120 000 euros (80 000 euros achat hangar Bessy + 40 000 euros de travaux).
Le comité de pilotage s'est réuni avec l'équipe technique pour lister les besoins en travaux et chiffrer globalement chaque scénario.

Avec 4 voix pour que le local technique actuel soit agrandi et 14 voix pour le transfert du service technique rue de la Métairie, le conseil municipal :
→ DÉCIDE le transfert du service technique rue de la Métairie

8. MOTION DE SOUTIEN A L'HOPITAL DE PLOERMEL

Huit maires du Pays de Ploërmel sont unis dans l'idée de défendre l'accès aux soins sur notre territoire, défini par l'ARS comme le « territoire de santé n°4 ».

Sensibles à la désertification médicale et à l'attractivité du territoire, dans l'intérêt de la population du bassin de Santé, nous, élus du Pays de Ploërmel, demandons à L'Agence Régionale de Santé :

- Le maintien de la M.C.O. (Médecine, Chirurgie, Obstétrique / Maternité), des urgences 24h/24, le recrutement des praticiens de MCO à temps plein sur le site Ploërmel, la gestion locale du personnel soignant et la réhabilitation immobilière du site de Ploërmel pour répondre aux réels besoins de la population.
- C'est pourquoi, les élus demandent des engagements fermes sur le réel projet envisagé avec un calendrier de mise en œuvre et un budget circonstancié.

Le conseil municipal, à l'unanimité de membres présents :
→ DECIDE la signature de la motion de soutien à l'hôpital de Ploërmel

---

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/02/2023

INSTANCES

Mise à jour du tableau du conseil municipal
À la suite de la démission de Mme LE LOËT Véronique, c'est Sylvain JOSSET qui a été invité à rejoindre le conseil municipal

TRAVAUX

Coupe et vente de bois sur la propriété communale
La commune d'AUGAN propose de pratiquer l'affouage (droit accordé aux habitants d'une commune de pratiquer certaines coupes de bois de chauffage sur les biens communaux). Le prix sera de 10 €le stère. La parcelle concernée : ZX 0048 (au-dessus de l'étang des rosaies)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
→ SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur le principe de coupe et vente de bois
→ AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/03/2023

VIE ASSOCIATIVE

1. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2023

La commission Vie associative s'est réunie pour étudier les demandes de subventions des associations pour l'année 2023. Monsieur Fabrice RUAUD présente à l'assemblée les demandes ainsi que les montants d'attribution fléchés par la commission.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
→ ATTRIBUE les subventions indiquées dans le tableau ci-dessous (voir sur site internet)
→ PREVOIT les crédits nécessaires au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget principal 2023

FINANCES

2. RENOUVELLEMENT ADHÉSION À L'ASSOCIATION BRUDED

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de renouveler son adhésion à l'association « BRUDED ». Pour rappel, celle-ci a pour objectif de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire Atlantique par une mise en réseau des collectivités. Le montant de l'adhésion est de 0,32 €/habitant. Pour l'année 2023, la cotisation s'élève à 496.96 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'ADHERER à l'association « Bretagne Rurale et Urbaine pour un Développement Durable » pour l'année 2023

3.DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA PST 2023 : TRAVAUX AU CIMETIÈRE

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :
→ APPROUVER le plan de financement tel qu'il est présenté, pour un total d'investissement de 17 000 euros HT

4. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA PST 2023 : ACHAT D'ÉQUIPEMENT PUBLIC D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Un échange a eu lieu avec l'équipe des services techniques sur leurs besoins en équipement nouveau et sur le besoin de renouvellement/réparation d'autres équipements : remplacement de la flèche de la tractopelle (5100 €HT), une remorque + porte échelle (2500 €HT), équipement électrique de taillage et de débroussaillage (2500 € HT), un compresseur et ses accessoires (1000 €), acquisition d'un broyeur d'accotement–autonomie des services techniques sur le taillage (7100 €)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
→ APPROUVE le plan de financement tel qu'il est présenté et DEMANDE une subvention au Conseil Départemental du Morbihan, au titre de la PST 2023

6. AVENANT 1 À LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE D'ACTION FONCIÈRE DE L'EPF – RUE DE LA BARRIÈRE

Monsieur Le Maire rappelle le projet de la collectivité de réaliser, sur le secteur de la rue de la barrière une opération d'habitat et de maison de santé.
Ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières sises rue de la Barrière.
La commune d'AUGAN a signé une convention opérationnelle d'actions foncières avec l'EPF Bretagne. En ce sens, cet établissement a transmis un projet d'avenant à la convention opérationnelle initiale.
En effet, le projet de la collectivité a subi quelques évolutions. Il est donc nécessaire de revoir le périmètre opérationnel et le montant d'action foncière prévus initialement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :
→ D'APPROUVER le projet d'avenant n°1 à la convention opérationnelle du 19 décembre 2022

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/04/2023

FINANCES

1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Monsieur Le Maire précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques entre les écritures de gestion en trésorerie de Monsieur le Trésorier et le contenu des comptes administratifs 2022 de la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :
→ D'APPROUVER préalablement les comptes de gestion pour l'exercice 2022 établis par Monsieur Le Trésorier
→ DONNER ACTE de la présentation desdits comptes de gestion
→ DONNER délégation au Maire pour signer le compte de gestion 2022 du budget principal et des budgets annexes

2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les comptes administratifs.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	888 988,05 €	816 707 ,18 €
RECETTES	1 323 324 ,80 €	1 198 996 ,47 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	434 336,75€	382 289,29 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022	434 336.75 €	167 148,82 €

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité des membres présents (3 abstentions) :

3. FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2023

Après en avoir délibéré, à la majorité (par 15 voix pour, 1 voix contre et 2 absentions), le conseil municipal :
→ DÉCIDE de maintenir les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :
· taxe d'habitation : 14.81 %
· taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.02 %
· taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49.41 %

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT-DEPENSES

Chapitre	Compte	Proposée en 2023
TOTAL Dépenses de fonctionnement		1 160 000,00 €
TOTAL 011 - Charges à caractère général		295 970,00 €
TOTAL 012 - Charges de personnel et frais assimilés		446 550,00 €
TOTAL 014 - Atténuations de produits		600,00 €
TOTAL 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)		19 009,00 €
TOTAL 023 - Virement à la section d'investissement		201 521,00 €
TOTAL 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		8 000,00 €
TOTAL 65 - Autres charges de gestion courante		180 250,00 €
TOTAL 66 - Charges financières		8 000,00 €
TOTAL 67 - Charges exceptionnelles		100,00 €

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Compte	A prévoir en 2023
TOTAL Recettes de fonctionnement		1 160 000,00 €
TOTAL 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		0,00 €
TOTAL 013 - Atténuations de charges		8 000,00 €
TOTAL 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00 €
TOTAL 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		73 000,00 €
TOTAL 73 - Impôts et taxes		703 399,00 €
TOTAL 74 - Dotations, subventions et participations		354 311,00 €
TOTAL 75 - Autres produits de gestion courante		21 190,00 €
TOTAL 77 - Produits exceptionnels		100,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	Compte	A prévoir en 2023	Commentaires
TOTAL Dépenses d'investissement		2 033 940,61 €	
TOTAL 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00 €	
TOTAL 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00 €	
TOTAL 041 - Opérations patrimoniales		0,00 €	
TOTAL 13 - Subventions d'investissement		0,00 €	
TOTAL 16 - Emprunts et dettes assimilées		52 066,20 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros	40 466,20 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	165 - Dépôts et cautionnements reçus	800,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	16878 - Autres organismes et particuliers	10 800,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles		242 800,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	226 800,00 €	(RAR 64800 : 40000 cantine KASO + reste antak 7800 + reste ersilie 17000) + 4000 euros ECR Géotechnique + Quarta bornage chemin 3000 euros + 55000 etude Stade de foot + Pont sapin verts 15 000 + KASO 70 000 Consultation artisan et MEO + 15000 MO Ersilie Aménagement entrées bourg
20 - Immobilisations incorporelles	2088 - Autres immobilisations incorporelles	16 000,00 €	Site internet
204 - Subventions d'équipement versées		0,00 €	
21 - Immobilisations corporelles		289 788,92 €	
21 - Immobilisations corporelles	2111 - Terrains nus	60 000,00 €	
	2115 - Terrains bâtis	63 000,00 €	13 000 euros chemin + 50 000 achat GUIMARD
21 - Immobilisations corporelles	2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	5 000,00 €	Si projet de plantation
21 - Immobilisations corporelles	21316 - Équipements du cimetière	17 000,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	2151 - Réseaux de voirie	85 488,92 €	Opération voirie + Subvention Voirie département exeptionnelle +RAR 2022
21 - Immobilisations corporelles	2152 - Installations de voirie	5 000,00 €	aménagement éphémère entrée de bourg Campénéac
21 - Immobilisations corporelles	21538 - Autres réseaux	12 000,00 €	changement LED batiments publics + Changement chauffage de la mairie (5 à 6 chauffages...) ?
21 - Immobilisations corporelles	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	17 300,00 €	Broyeur d'accotement : 7 000 euros Taille haie - Débroussailleuse électrique : 2000 euros Compresseur + rallonge + enrouleur + clefs à choc : 1000 euros. Réserve quincaillerie : 500 euros Remorque / rampe aiu / porte échelle : 1500 euros Changement de la flèche tractopelle : 5000 euros
21 - Immobilisations corporelles	2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	10 000,00 €	Aménagements divers + Mobilier écolibris 6000 euros
21 - Immobilisations corporelles	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00 €	Matériel informatique Secrétariat - Ordi Médiathèque - tablette Garderie
21 - Immobilisations corporelles	2184 - Mobilier	10 000,00 €	PAnneau affichage, pingpong, table lecture chemin des rosaies 6500 euros

INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	Compte	Prévision 2023	Commentaires
TOTAL Recettes d'investissement		2 033 940,61 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		225 854,06 €	
001 - Solde d'exécution de la sectio	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	225 854,06 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		201 521,00 €	Epargne brute CA 2022 -
021 - Virement de la section de fon	021 - Virement de la section de fonctionnement	201 521,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		7 000,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfe	2802 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	2 100,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfe	28031 - Amortissements des frais d'études		
040 - Opérations d'ordre de transfe	28033 - Amortissement de frais d'insertion	45,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfe	28041582 - Autres groupements - Bâtiments et installations	4 855,00 €	
041 - Opérations patrimoniales			
10 - Dotations, fonds divers et réserves		499 723,55 €	
10 - Dotations, fonds divers et rése	10222 - F.C.T.V.A.	65 386,80 €	
10 - Dotations, fonds divers et rése	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	434 336,75 €	CF. CA affectation résultat
13 - Subventions d'investissement		1 049 842,00 €	
13 - Subventions d'investissement	1321 - Etat et établissements nationaux	8 000,00 €	
13 - Subventions d'investissement	1322 - Régions	210 000,00 €	Sub Eglise 60 000 euros + Sub Cantine 150000. euros
13 - Subventions d'investissement	1323 - Départements	417 123,00 €	Eglise 141320, Chemin des rosaies jeux 7326; Cantine 214676, service technique 41888 euros, Skate parc 5934, travaux St Anne 5979
13 - Subventions d'investissement	1328 - Autres	8 179,00 €	Assoc chapelle saint anne
13 - Subventions d'investissement	1341 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	391 000,00 €	Eglise 54000, Aménagement du bourg 27000, Cantine 310000
13 - Subventions d'investissement	1347 - Dotation de soutien à l'investissement local	15 540,00 €	DSIL aménagement du bourg 15540
16 - Emprunts et dettes assimilées			
20 - Immobilisations incorporelles			
21 - Immobilisations corporelles			
23 - Immobilisations en cours		50 000,00 €	
23 - Immobilisations en cours	238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	50 000,00 €	

Après délibération, avec 2 voix contre, 2 abstentions et 14 voix pour, l'assemblée :
→ ARRÊTE le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023 comme ci-avant.

9. DEMANDE DE SUBVENTION « BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE » POUR LE FINANCEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

Cette aide de la Région Bretagne vise à accompagner les projets ayant pour but d'accélérer les transitions écologique, énergétique et climatique, conforter les centres-villes ou centres-bourgs, proposer une offre de logements adaptée aux territoires et favorisant les parcours résidentiels, ou encore améliorer l'accès de chaque breton-ne aux services à la population.

- La commune d'Augan souhaite inscrire son développement des prochaines années dans une dynamique de transition.
- Nous réapproprier la restauration collective et gagner en résilience sur l'alimentation nous paraît être essentiel.
- La commune d'Augan sollicite une aide de la Région Bretagne à la hauteur de 150 000 euros.

Après délibération, avec 1 abstention, 2 voix contre, l'assemblée :
→ APPROUVE le plan de financement tel qu'il est présenté

11. PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE ULIS

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier émanant du directeur de l'école privée Saint Joseph-Saint Jean de Ploërmel sollicitant la commune, pour l'année scolaire 2022-2023, pour une participation aux frais de fonctionnement d'un enfant auganais qui ne peut pas suivre sa scolarité dans la commune puisqu'il nécessite une scolarité en classe spécialisée ULIS (Dispositif Inclusion Scolaire).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :
→ DECIDE de participer aux frais de fonctionnement de l'enfant concerné, à hauteur de 458.56 € montant accordé par enfant, en classe de primaire à l'école Sainte Thérèse d'Augan, dans le cadre de la convention OGEC, et ce pour l'année scolaire 2022-2023

SANTE

13. ACTION DE MOBILISATION CITOYENNE AU SOUTIEN DE L'HÔPITAL DE PLOËRMEL

Les élus du conseil municipal d'Augan souhaitent engager la municipalité et les citoyens auganais dans un soutien « affiché » à l'hôpital de Ploërmel. Pour que cette campagne d'affichage compte et prenne tout son sens, elle doit être citoyenne en recueillant l'adhésion du plus grand nombre. Un courrier va être envoyé à la population auganaise pour un recueil de signatures sur la pétition de soutien à l'hôpital de Ploërmel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :
→ SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur cette action de mobilisation citoyenne au soutien de l'hôpital de Ploërmel

---

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/05/2023

FINANCES

Délibération ayant pour objet : Signature du protocole d'accord entre la commune et Madame Guimard

Monsieur le Maire rappelle l'historique, le context et la mise en place d'une médiation pour trouver une issue à l'amiable concernant une problématique du partage d'une même charpente et toiture défectueuse de la maison d'habitation sur la parcelle cadastrée section AB n°705, sise 17, rue de Rochette à Augan et de la maison mitoyenne sise au 19 rue de la Rochette à Augan il a été convenu entre les deux parties d'un protocole d'accord amiable dont ci-dessous les principaux points :

- La commune s'engage à verser 5589 € à Madame Guimard correspondant au remboursement des loyers et frais occasionnés au relogement de Madame Guimard.
- La commune propose le rachat de la propriété de Madame Guimard au prix de 47 500 € ainsi que les frais de notaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres presents :
→ APPROUVE ce protocole d'accord.
→ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord entre la commune et Madame Guimard.
→ DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération et à signer tout acte s'y référant.

FONCIER

Délibérations ayant pour objet :
Acquisition de parcelles pour le futur chemin de Bonneval – bornage

Monsieur le maire rappelle la situation du projet :
A l'occasion de la révision de son PLU en 2014 la municipalité d'Augan a défini un emplacement réservé sur les parcelles AB691, AB257 et YH94 afin de rendre possible un jour une liaison douce entre le centre bourg et la voie verte. Le chemin déservirait également l'écolibris à travers la parcelle YH31, dont la municipalité est déja propriétaire.
Deux propriétaires sont concernés par cette vente/acquisition :
Parcelles : AB691, AB257 = 382m2 + 126m2, soit 508 m2
Parcelle : YH94 = 3553 m2

Un débat s'installe autour de la question de savoir s'il est nécessaire d'acquérir ces parcelles dès maintenant alors que le projet finalisé et les coûts qu'il pourrait engager ne sont pas encore établis. Il est donc proposé d'attendre les préconisations du cabinet ERSILIE (Etude sur le réaménagement du bourg) et de chiffrer plusieurs scénarios d'un projet d'exploitation du futur chemin de Bonneval.

Conclusion du débat : le projet de délibération ayant pour objet : Acquisition de parcelles pour le futur chemin de Bonneval – bornage est retirée de l'ordre du jour. Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents.

Retrouvez les Procès Verbaux et dates des conseils municipaux disponibles sur : augan.bzh/la-commune/conseils-municipaux

Depuis Janvier 2023, des exemplaires de PV imprimés sont aussi disponibles à la demande en Mairie.

L'aménagement du bourg

Depuis septembre 2022 nous travaillons avec l'Atelier Ersilie à un schéma directeur d'aménagement global du bourg. Vous avez été invités à participer à la réflexion lors de différents ateliers participatifs à l'automne dernier. Nous vous proposerons à l'automne cette année des temps de restitution des fiches actions et des orientations qui seront prises. Les élus ont commencé à prioriser les actions, le premier chantier concernera l'aménagement pour le ralentissement de la circulation des entrées du bourg et l'installation de pistes cyclables en "chaucidou". Ce chantier se réalisera sur le premier semestre 2024.

"Réunions de quartiers" en prévision

Nous réfléchissons actuellement à l'organisation de "réunions de quartiers", ou "réunions de villages" sur la commune à la période de l'automne. Nous vous tiendrons au courant des avancés à ce sujet.

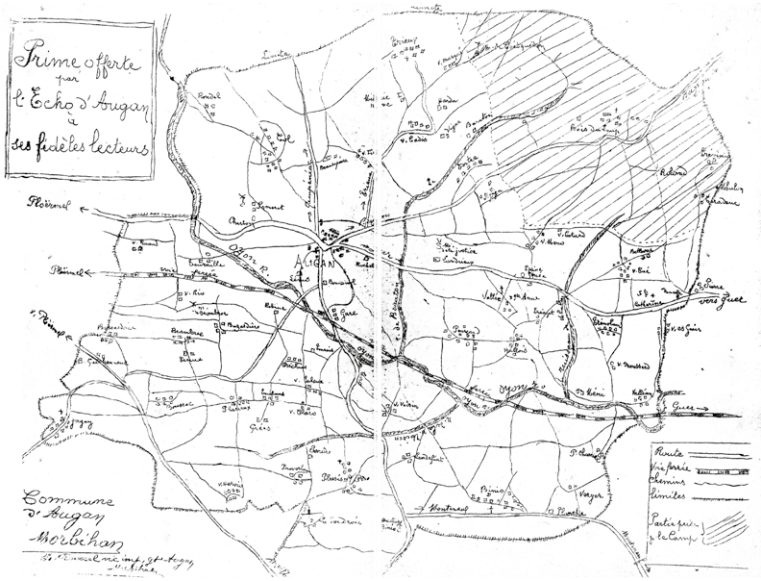

La rénovation du bâtiment “Stade municipal”

Suite à l’audition de quatre architectes, nous avons retenu le cabinet Partitions Architecture des Fougerets. Nous travaillerons avec eux et avec le club de football de l’ACA à la rénovation et l’extension du bâtiment sportif du stade. Les études et phases d’esquisses se dérouleront de septembre 2023 à janvier 2024. L’étape d’appel d’offres aux artisans devrait se réaliser au premier semestre 2024, pour un chantier entre mi-2024 et mi-2025.

La municipalité souhaite réaliser un projet exemplaire au niveau de la consommation d’énergie. Des panneaux solaires seront installés en toiture.

La construction du restaurant scolaire municipal

L’architecte Kaso que nous avons retenu travaille actuellement à finaliser la phase de chiffrage et de plan du bâtiment. Une fois les plans arrêtés, nous communiquerons aux associations utilisatrices de la prairie afin d’échanger précisément sur des aménagements annexes nécessaires sur la prairie pour assurer la continuité des installations des fêtes auganaises.

Une opération “Soutien à l’hôpital de Ploërmel”

Vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres un courrier de la municipalité pour vous proposer de participer à une action citoyenne de soutien à l’Hôpital de Ploërmel. Nous avons récolté près de 350 retours (193 signatures en ligne, 145 retours courrier). L’action va se poursuivre par l’affichage de quelques banderoles de soutien sur le sol auganais.

Rentrée périscolaire 2023

Le dossier de rentrée périscolaire 2023-2024 a été distribué dans les cartables de vos enfants. Il reste disponible à la mairie et téléchargeable sur internet : augan.bzh/demarches/vie-famille/scolarite-jeunesse

Tous les élèves sont concernés, qu'ils soient inscrits à l'école publique ou à l'école privée, y compris les enfants qui ne vont ni à la garderie ni à la cantine. Pourquoi ? Le dossier individuel de votre enfant contient des informations qui permettent à la mairie d'être en lien avec chaque famille. De plus, tout enfant est susceptible d'avoir recours ponctuellement aux services de cantine ou de garderie et doit donc avoir un dossier administratif ouvert à son nom.

Merci de bien vouloir nous rapporter ce dossier complet avant le 18 août 2023.

La réservation des repas se fait via le portail famille en ligne : vous avez la possibilité de réserver les repas de vos enfants à l'année ou de manière ponctuelle, en respectant un délai de 24h avant le repas. Toute inscription ou annulation doit se faire la veille avant 11h (heure de commande au prestataire Convivio du repas du lendemain). Passé ce délai, tout repas réservé sera facturé.

Le service de garderie du matin et du soir ne nécessite pas d'inscription préalable sur le portail. L'enfant peut y être déposé à tout moment. La facturation se fait au quart d'heure, en fonction du quotient familial.

Les tarifs de repas et de garderie n'augmentent pas pour cette année 2023-2024.

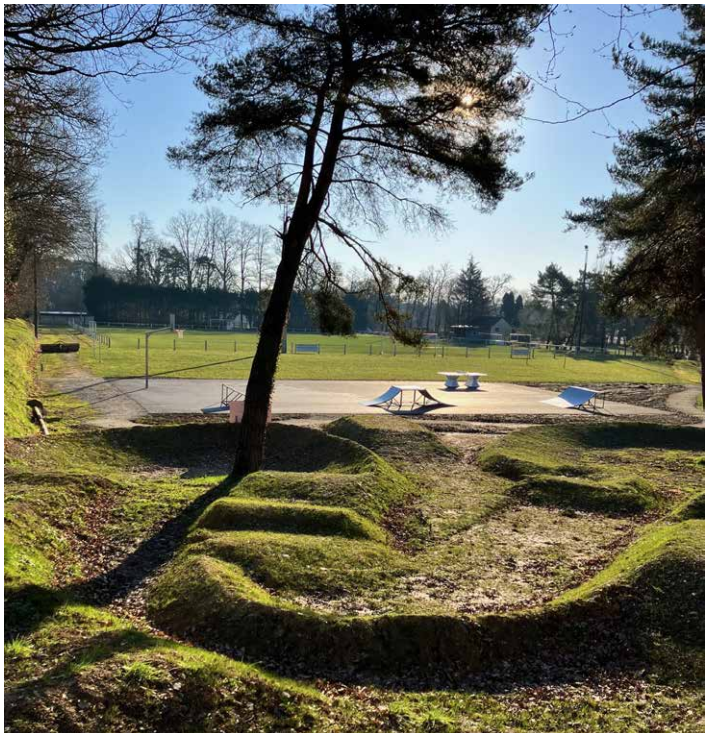

Aire de loisirs

Depuis le 01 mars 2023 au niveau du terrain des sports, une aire de jeux a été installée pour le plus grand plaisir des petits et des grands, cet espace est composé d'un skate park, d'un pump track végétal, d'une table de Ping Pong et d'un panneau de basketball.

Du 15/06 au 25/09/2023

Concours & exposition photo

Ouvert à tou(te)s les photographes d'Augan et de l'OBC

Thème de cette année : « Par la fenêtre »

Mairie d'Augan

Les photos gagnantes (photos prises sur la commune) seront exposées sur la prairie et dans le bulletin annuel
Règlement ici : augan.bzh/au-quotidien/actualites ↗

Le collectif du Téléthon recherche un(e) nouvelle référent(e) à Augan

Chaque année au début du mois de décembre, des associations auganaises se mobilisent pour participer à l'organisation du Téléthon sur la commune.

Différentes activités se déroulent sur la journée : lavage de voitures et grillades à Linvo, match de foot avec grillades le midi, marche et jeux de société, balades en voitures anciennes et omelette-frites le soir… L'année dernière en 2022 c'est un chèque de 2641 euros, les bénéfices de la journée, qui a été remis à l'AFM-Téléthon.

Hervé Dolo s'est impliqué en tant que référent sur l'évènement depuis 25 ans, il souhaite aujourd'hui passer la main. Nous pouvons sincèrement le remercier pour son investissement, et espérer qu'une autre personne pourra prendre le relais afin que l'évènement solidaire perdure.

Journée citoyenne
"Entretien du cimetière"

Chaque année la municipalité organise avec une équipe de bénévoles des journées citoyennes de désherbage et d'entretien du cimetière.

La prochaine a eu lieu le 28 juin dernier.
Le repas du midi est offert et organisé par la mairie.

Commission affaires sociales

Réunion publique le 17 juillet 2023 à 18 h au Foyer

Le Centre Social de Guer Ti Mozaïk et le CCAS d'Augan organisent une réunion destinée aux auganaises et aux auganais désirant participer aux différentes animations qui sont proposées. Le programme est élaboré pour 2 mois, celui de Juillet et Août vous sera présenté à un tarif très attractif. Pour la rentrée, venez nous donner vos envies ou vos idées pour établir ensemble le prochain programme.

TiMozaik
Centre social du Pays de Guer

Cette réunion s'adresse à tous publics. Nous vous attendons très nombreux le lundi 17 juillet à 18 heures au Foyer, un verre de l'amitié sera offert en fin de réunion.

Accompagnement Solidaire auganais

Depuis début avril, un nouveau service communal permet aux auganaises et aux auganais ayant besoin de se déplacer et d'être accompagnés dans un rayon de 30 kms

Ce service assuré par des bénévoles, est ouvert à tous, renseignements et inscription à la mairie au 02 97 93 45 06.

Repas du CCAS

Le traditionnel repas du CCAS aura lieu le samedi 30 septembre à la salle polyvalente. Les Auganaises et Auganais de 70 ans et plus sont conviés à ce repas. Une invitation avec coupon réponse vous sera envoyée.

Taillage des accotements

La municipalité a décidé cette année de s'équiper d'un broyeur d'accotement et de reprendre en régie le taillage de l'accotement des talus. En effet il nous paraît important d'avoir la main sur ce travail, sur les dates de taillages en fonction de la météo, de pouvoir tailler certains endroits plus fréquemment pour des raisons de sécurité (virages…etc).

Pour rappel, un premier taillage de l'accotement (uniquement) a lieu fin mai–début juin.

Le deuxième taillage aura lieu aux mois d'octobre et novembre : accotements et fossés

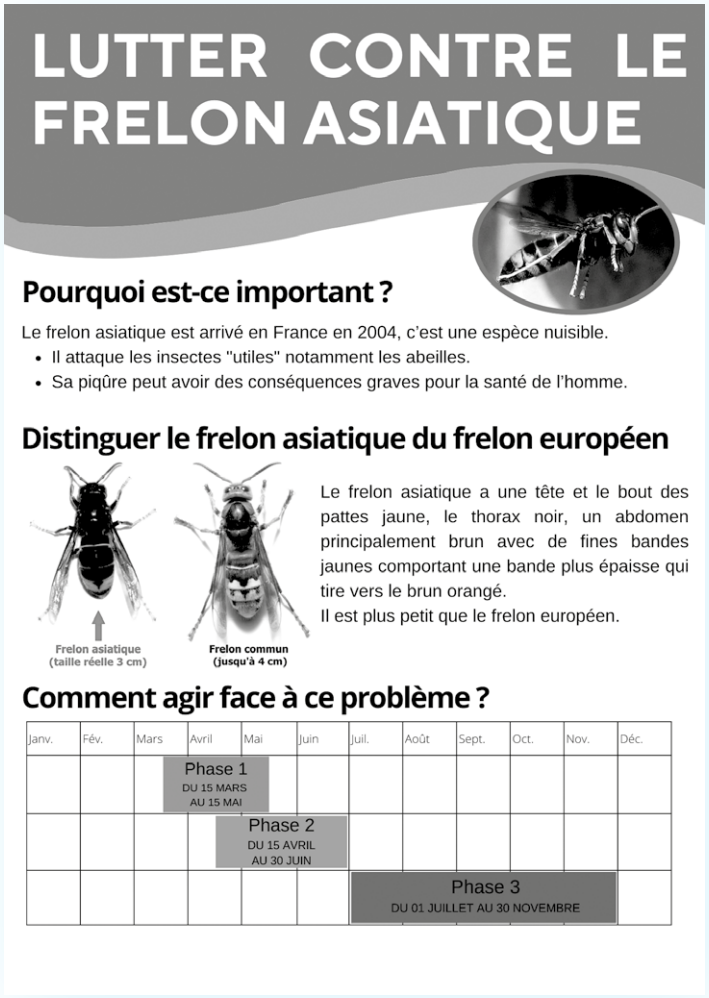

Piégeage des frelons asiatiques

La municipalité s'est engagée dans la lutte contre les frelons asiatiques avec l'appui des deux apiculteurs auganais, Mathieu Ollivaux et Ludovic Chantrel, qui sont intervenus dans le cadre d'une réunion en mairie à destination de tous les auganais le jeudi 6 avril.

Il s'agit de sensibiliser chacune et chacun sur le fléau de cette espèce invasive qui est dangereuse à la fois pour l'Homme et pour la biodiversité dans son ensemble.

Suite à cette réunion, la mairie a acheté des pièges à frelons qu'elle a mis à disposition des habitants d'Augan avec une procédure de comptage régulier. 49 pièges ont été distribués à 28 piégeurs différents. Une deuxième réunion a eu lieu le 22 juin avec tous les piégeurs afin de recueillir les données et dresser un bilan de cette première opération. Les résultats de cette expérimentation vous seront communiqués dans les détails dans le prochain bulletin d'actualités auganaises.

Argent de poche

La prochaine session argent de poche aura lieu début juillet, probablement la semaine du 10 juillet. Si vous avez entre 15 et 18 ans, venez participer à la vie de votre commune et donner un coup de main !

Rémunération : 15 euros / demi-journée.
Les inscriptions se réalisent en mairie.

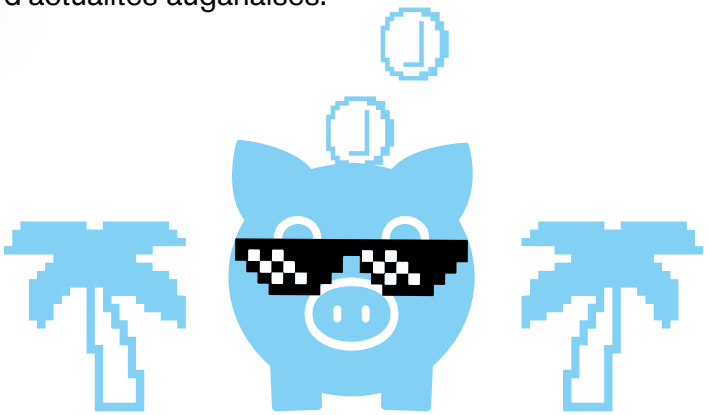

Associations auganaises gagnez en visibilité sur les médias municipaux !

La municipalité propose aux associations Auganaises d'être mises en avant sur le bulletin municipal et sur son site Internet. L'idée est de constituer avec votre aide un annuaire des associations aussi exhaustif que possible. Pour chacune d'entre elle, il sera possible de joindre une fiche descriptive, des illustrations et les informations permettant à une personne intéressée d'entrer en contact.
Nous souhaitons à la fois vous mettre en avant en donnant de la visibilité et promouvoir notre commune en exposant une de ses richesses : la densité de son tissu associatif.
Nous avons besoin de votre aide pour que cet annuaire soit riche et pertinent car nul ne décrira mieux vos activités que vous-même !

Envoyez-nous ces informations à l'adresse communication@augan.fr et nous les publierons.

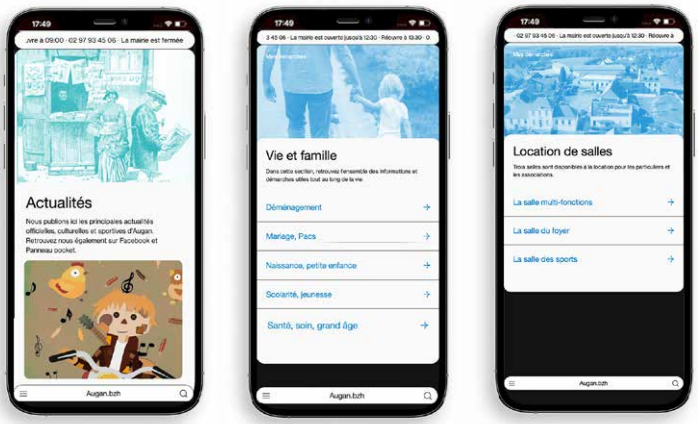

www.augan.bzh

Le site internet augan.bzh est sorti discrètement en Avril 2023. Nous avons choisi de conserver les deux sites en tuilage (l'ancien et le nouveau) pour affiner progressivement les contenus plus riches du nouveau site.

L'objectif principal de cette refonte est d'orienter au mieux les visiteurs vers un maximum d'informations essentielles du fonctionnement de la commune. L'interface a été renouvellée pour être facilement consultable sur smartphones et tous types d'écrans.

Les pages de contenus sont désormais rassemblées en 3 grandes parties comprenant chacune une couleur distincte :
- Bleu pour Mes démarches. Actions ponctuelles et administratives courantes à effectuer en mairie ou ailleurs : Etat civil, Urbanisme, location de salles…
- Vert pour Au quotidien. Informations à consulter régulièrement comme les actualités, les menus de la cantine, les infos écoles et garderie, la gestion des déchets…
- Brun pour La commune. Informations spécifiques à Augan sur les équipes et agents municipaux, fonctionnement des instances, conseils municipaux, projets politiques, patrimoine de la commune (à compléter progressivement) …

Le site est également plus simple à prendre en main pour les personnels de mairie et élus. A la rentrée nous travaillerons à rendre accessible la publication d'actualités sur ce site pour les écoles et associations de la commune.

augan.bzh est en version Beta, c'est à dire dans sa phase d'élaboration initiale. Certaines sections comme la page d'accueil ou la partie patrimoine vont être améliorées. Si vous avez des remarques, suggestions ou envies écrivez-nous à communication@augan.fr.

Panneau Pocket

Parallèlement aux actualités d'Augan désormais publiées sur augan.bzh et aux posts facebook de la mairie relayant des infos territoriales plus larges, la municipalité diffuse les alertes officielles et les rendez-vous communaux sur l'application mobile panneau pocket.

Madonne des motards

Comme chaque année la Madone des motards aura lieu le 15 aout. Elle traversera de nouveau la commune. Cet évènement nécessite beaucoup de bénévoles pour assurer le signalement sur les carrefours des routes de la commune.

Si vous souhaitez vous y investir,
merci de contacter la mairie au 02 97 93 45 06

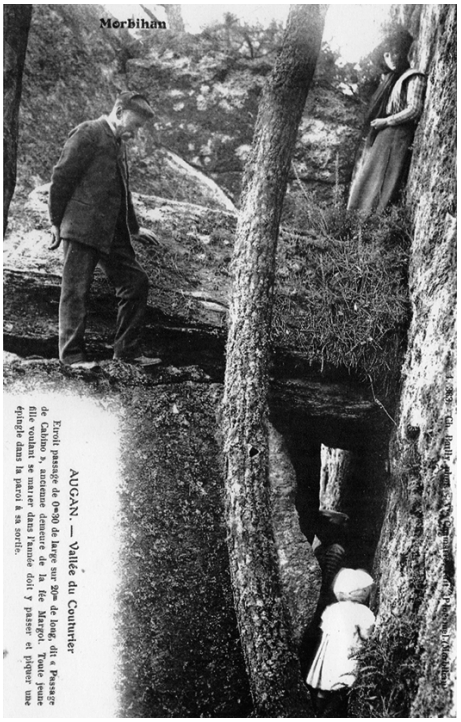

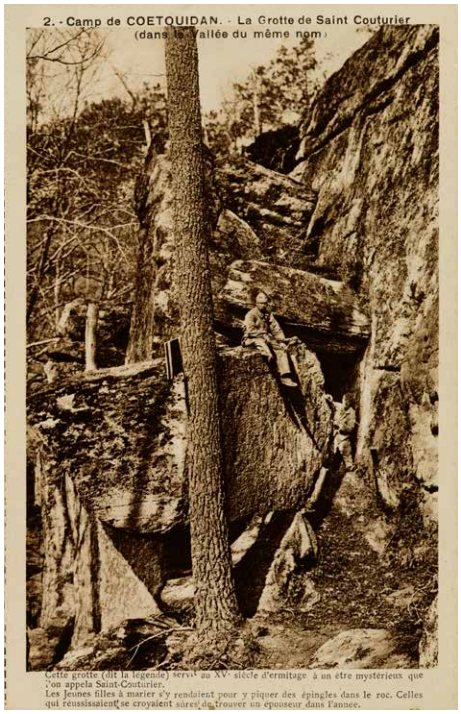

La vallée St Couturier

Ruines de Dolmen à l'Est du Bois du Loup sur le camp de Coëtquidan
Coordonnées GPS :
(47°56'03.7" N, 2°14'33.7"W).

"Vers le milieu de cette vallée, du coté Est, se dresse à pic un énorme rocher, vêtu de lichens et de pourpiers, et fendu du haut en bas dans toute sa longueur par une brèche, sorte de couloir, large d'une cinquantaine de centimètres, qui servit dit-on, au XVe siècle d'ermitage à un mystérieux personnage qu'on appela « saint Couturier ». "

Xavier de Bellevüe, *Le camp de Coëtquidan, anciens monuments et seigneuries qui existaient sur son territoire*, Paris, H. Champion, 1913, p. 296

Cette dédicace donna naissance à la fête de la Toussaint qui ne tarda pas à être célébrée dans toutes les églises.

L'Eglise l'a fixée au 1er novembre pour mettre fin aux excès de toutes sortes que commettaient à pareil jour les païens pour la fête de tous les dieux.

Saint Couturier

Le vallon de St Couturier situé à l'est du bourg d'Augan au delà de l'ancienne ferme de Rohermay et actuellement englobé dans le camp de Coëtquidan, est, dit un auteur, un des plus beaux de Bretagne.

Il doit son nom à un certain ermite qui l'aurait jadis habité. Homme pieux, s'il en fut, il passait le jour en prière, les yeux sans cesse levés au ciel, les jambes croisées à la manière d'un couturier (de là son nom). Le soir venu il allait tremper sa berne au ruisseau voisin et par esprit de pénitence s'y enveloppait pour prendre son repos. On montre encore dans la grotte qui lui servait d'abri une excavation dans le rocher qui lui servait de lit.

Qu'était-ce que cet ermite ? là dessus on n'est pas d'accord. D'après les historiens les mieux placés pour le savoir cet homme aurait été un personnage influent de la Ligue, zélé catholique, trop peut-être, qui aurait pris la fuite après l'entrée d'Henri IV à Paris. Après un court séjour au fameux vallon il rentra à Paris lors de l'abjuration d'Henri IV (1593) et on ne le revit plus. Mais son souvenir resta.

Le peuple émerveillé de son genre de vie ne tarda pas à le canoniser sous le nom de St Couturier. Aux saints il faut une statue, un ouvrier lui en fit une et la plaça dans la grotte témoin de ses mortifications. Aussitôt les foules commencèrent à y venir en pélerinage d'Augan et des environs. Le prétendu saint avait la réputation de guérir de la fièvre et de procurer aux jeunes gens et aux jeunes filles la grâce de faire un heureux mariage. Etaient-ils exaucés ? il faut le croire, car la statue du saint était couverte d'épingles, témoins de leur reconnaissance.

Vers 1835 les recteurs des alentours commencèrent à s'émouvoir de cette affluence de pèlerins et résolurent de mettre fin à cette superstition. Le recteur d'Augan, M. Bouillard et le recteur de Beignon se concertèrent pour disparaître la statue. Le recteur d'Augan ne pouvait songer à exécuter pareille besogne : St Couturier était son paroissien et ses paroissiens l'auraient sans doute écharpé. Le recteur de Beignon voulut bien s'en charger. Il vint donc au vallon et paissa (saisit fortement) dans le saint, mais soit faiblesse, soit peur il ne put l'emporter. D'autres disent qu'il l'emporta jusqu'à chez lui - mais elle revint toute seule le lendemain.

Sur ces entrefaites — ceci c'est de l'histoire — M. Bareau, curé de Rochefort, un fouilleur, vint visiter le vallon dans la compagnie d'un confrère. Sachant la superstition qui régnait en ce lieu et profitant de ce que personne ne le voyait, il prit la statue, la mit dans un trou où elle est sans doute encore, car on ne l'a jamais revue.

Le saint disparu, son culte continua encore quelques années et à défaut de statue on piquait les épingles dans le rocher. Il y en avait encore il y a moins de 4 ans. L'expropriation du vallon a définitivement mis fin au culte de St Couturier et aujourd'hui on ne visite sa grotte qu'à titre de curiosité.

Le 2 novembre

Le ciel bleu s'est voilé d'un voile sombre,
Les oiseaux se sont tus. Nul chant dans l'ombre.
La feuille tombe et meurt. La terre dort -
C'est l'hiver, c'est le froid, le deuil, la mort ....
La mort !... c'est ici-bas la fin de toute chose -
Quand l'homme, jeune ou vieux, rend le dernier soupir.

Extrait du bulletin paroissial hebdomadaire l'Écho d'Augan N °45 du 1er Novembre 1935 (à l'occasion de la fête de tous les petits saints) rédigé par M. Rouxel vic.

Retrouvez les premiers échos d'Augan numérisés dans la page « patrimoine » de augan.bzh. Plus d'infos sourcées sur le culte du St Couturier ici : https://broceliande.brecilien.org/Saint-Couturier

Agenda Auganais 2023

Dimanche 02 Juillet
Fête de la chapelle St Méen (Gerguy)

Samedi 08 Juillet
Fête de la radio → Marathon radio18h de direct, concerts

Dimanche 09 Juillet
Festival de l'accordéon

Dimanche 23 Juillet
Fête de la chapelle de la vallée Ste Anne

Dimanche 06 Août
Noces bretonnes

Samedi 02 Septembre
Randonnée gourmande du comité des fêtes

Dimanche 17 Septembre
Fête de la Chapelle St Malo

Samedi 30 Septembre
Repas du CCAS offert à tou(te)s les Auganais de plus de 70 ans.
SALLE POLYVALENTE

Dimanche 8 Octobre
2e vide grenier du CCAS
à la SALLE DE SPORT

Samedi 14 Octobre
Repas de l'école publique
à la SALLE POLYVALENTE

Vendredi 03 Novembre
Assemblée Générale du Comité des fêtes
à la SALLE POLYVALENTE

Vendredi 11 Novembre
Loto, Frairie de la chapelle St Méen (Gerguy)
à la SALLE POLYVALENTE

Dimanche 19 Novembre
Repas de la ligue contre le cancer
SALLE POLYVALENTE et FOYER

Samedi 09 Décembre
Téléthon avec toutes les associations
à la SALLE POLYVALENTE

Samedi 23 Décembre 2023
Père Noël du comité des fêtes

Horaires estivaux

Médiathèque

Juillet
horaires habituels
– attention, fermeture le vendredi 14 juillet

Août
horaires habituels – fermeture le jeudi 10 août 12h / réouverture le vendredi 1er septembre à 16h30

Pour rappel, les horaires habituels :
mardi 17h–19h
mercredi 15h–18h30
jeudi 10h30–12h
vendredi 16h30–18h30
samedi 10h30–12h30

Mairie

Les horaires restent les mêmes avec peut-être une fermeture exceptionnelle à prévoir le 14/08/23

Rédaction et photos
Élus & agents municipaux
www.augan.bzh

Mairie d'Augan
Place Saint-Marc
56800 Augan

Écrire au secrétariat :
mairie@augan.fr
Tél. : 02 97 93 45 06

Impression : Eco Imprim,
Bécihan 56380 Monteneuf
eco.imprim1@orange.fr